

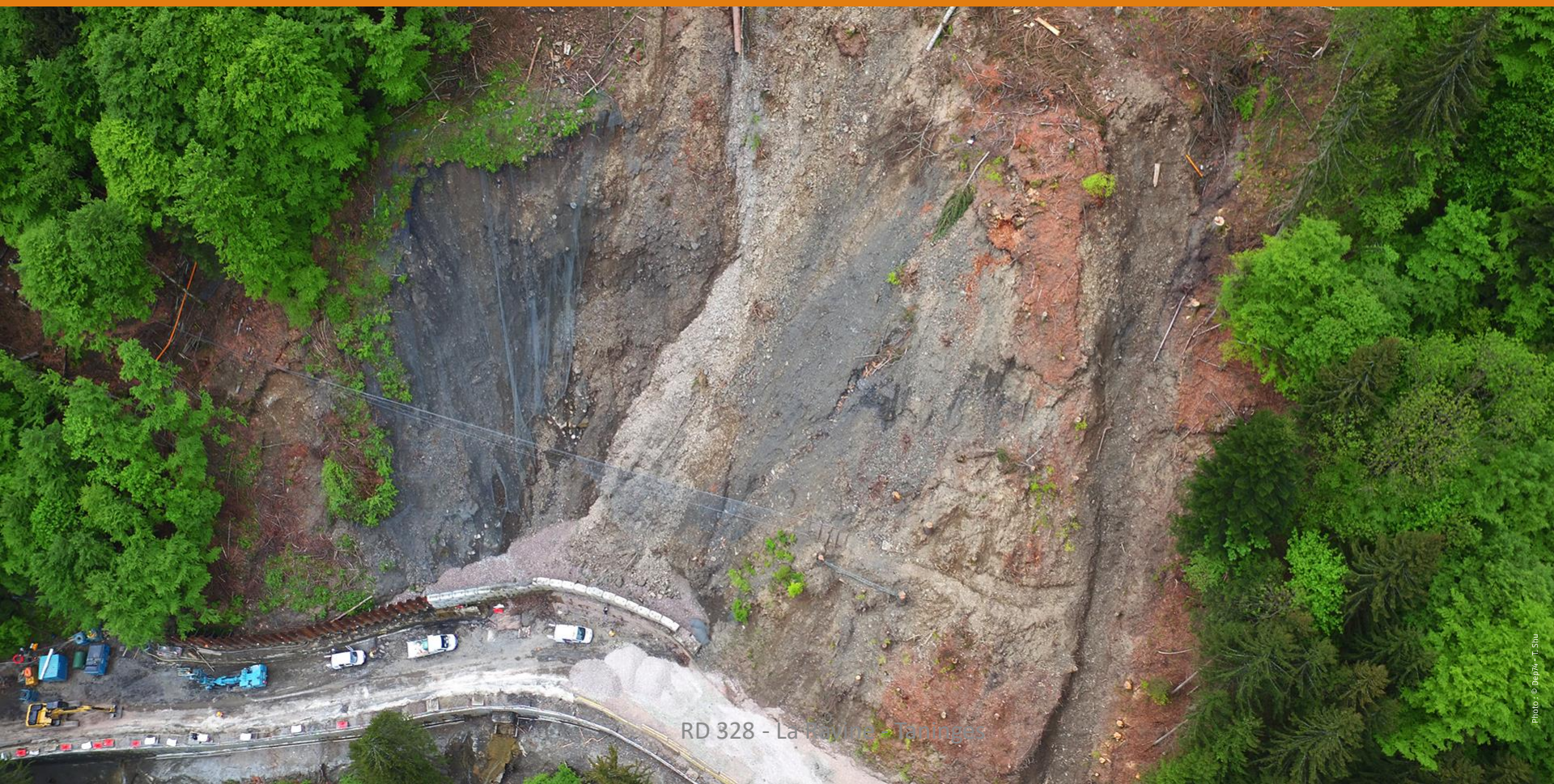


INFRASTRUCTURES ET SUPPORTS TECHNIQUES

22/11/2018

# RD 328 – RD 308 – TANINGES

Sécurisation au lieu-dit « La ravine » - Accès au Praz de Lys  
Réunion d'information du public – Jeudi 22 novembre 2018 Taninges



RD 328 - La Ravine - Taninges



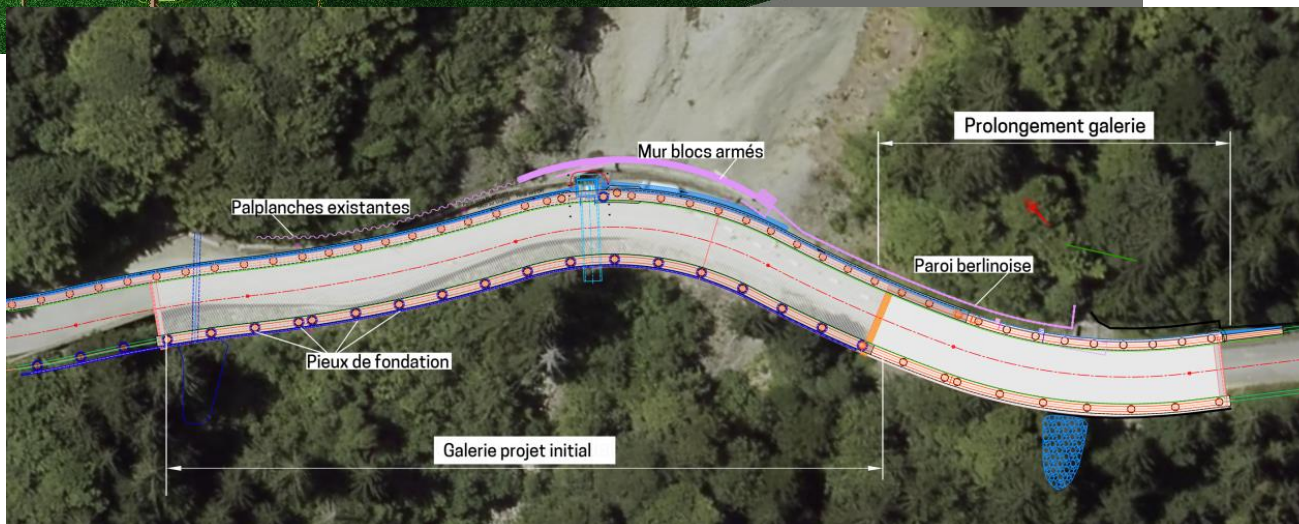
# SOMMAIRE

- RD328 à « la ravine »
- RD308 au col de la Ramaz
- La situation pour cet hiver
- Le planning de l'opération

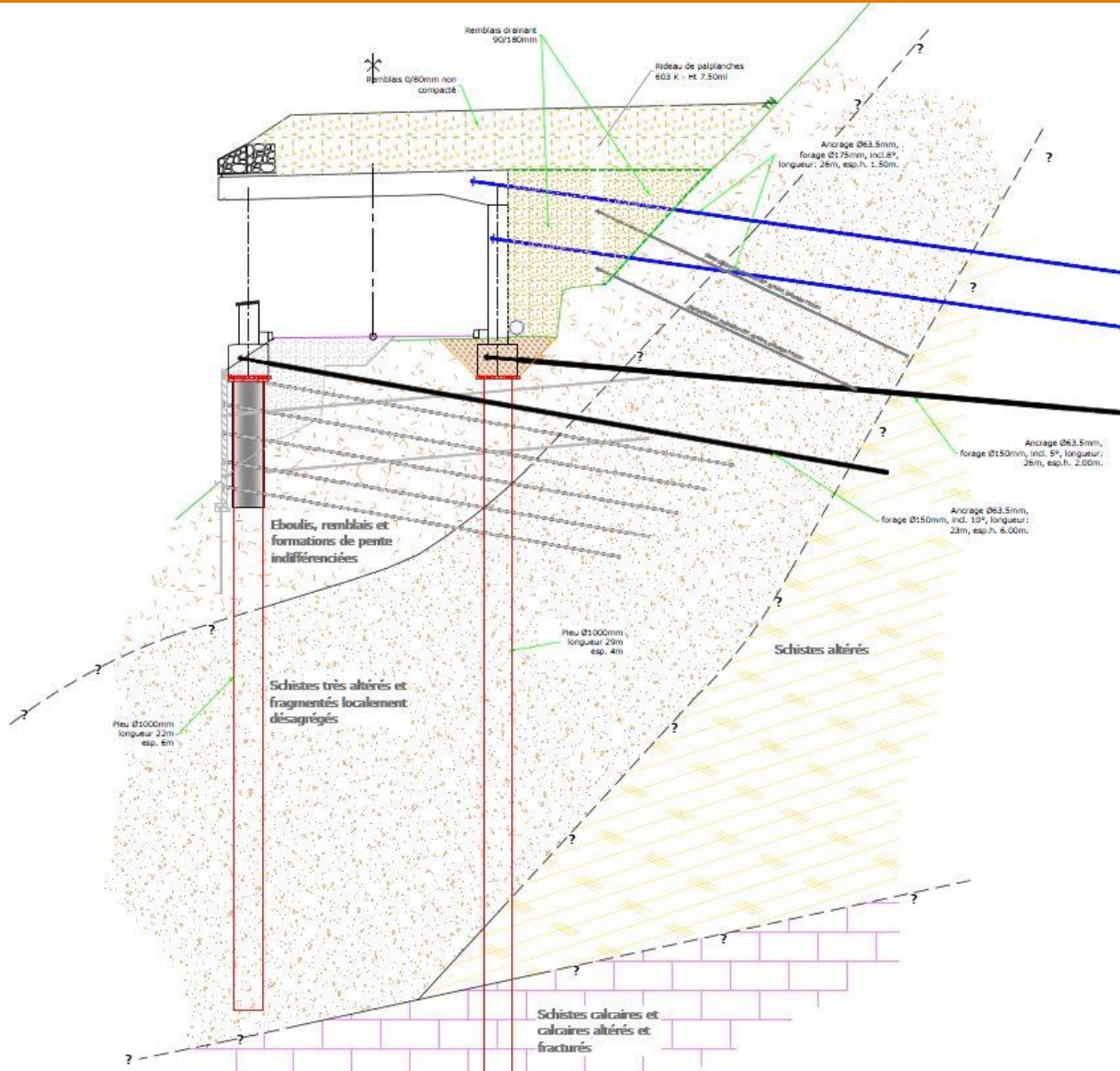
# RD328 La Ravine

## Quelques chiffres clés :

- 150 ml de longueur
- 77 pieux de fondation (soit 2 de plus qu'annoncé, pour tenir compte du contexte géotechnique) soit environ 2 km de pieux de 1m diamètre et de 25 à 35 m de profondeur)
- 8 500 ml de clous d'ancrage dans le terrain
- 3 800 m<sup>3</sup> de béton armé
- 12 000 m<sup>3</sup> de remblai



# Construction d'une galerie pare-blocs coupe type



# RD328 La ravine– La micro berlinoise



Montage de la rampe



Pose des montants métalliques



Réalisation des ancrages définitifs

Taninges



enlèvement de la rampe  
et boisage du bas de la berlinoise

# RD328 La ravine – Les pieux



- Profondeur comprise entre 25 et 35 m,
- un atelier très pénalisant, car nécessitant une emprise considérable.



# RD328 La Ravine– Les ancrages

## Ancrages des piédroits, dalles et longrines :

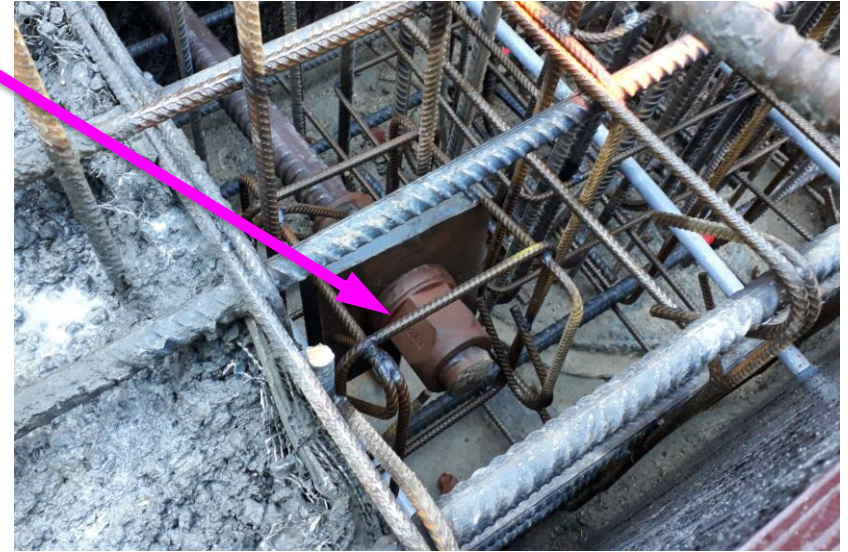
- Profondeur comprise entre 18 et 29 m,
- Barres d'ancrage diamètre 63 mm
- 3 ateliers en quasi permanence sur le chantier, en plus de celui des pieux.



# RD328 La Ravine– La longrine aval

Barres d'ancrage diamètre 63 mm

Passerelles provisoires et  
béton de propreté



Niveau de la chaussée définitive

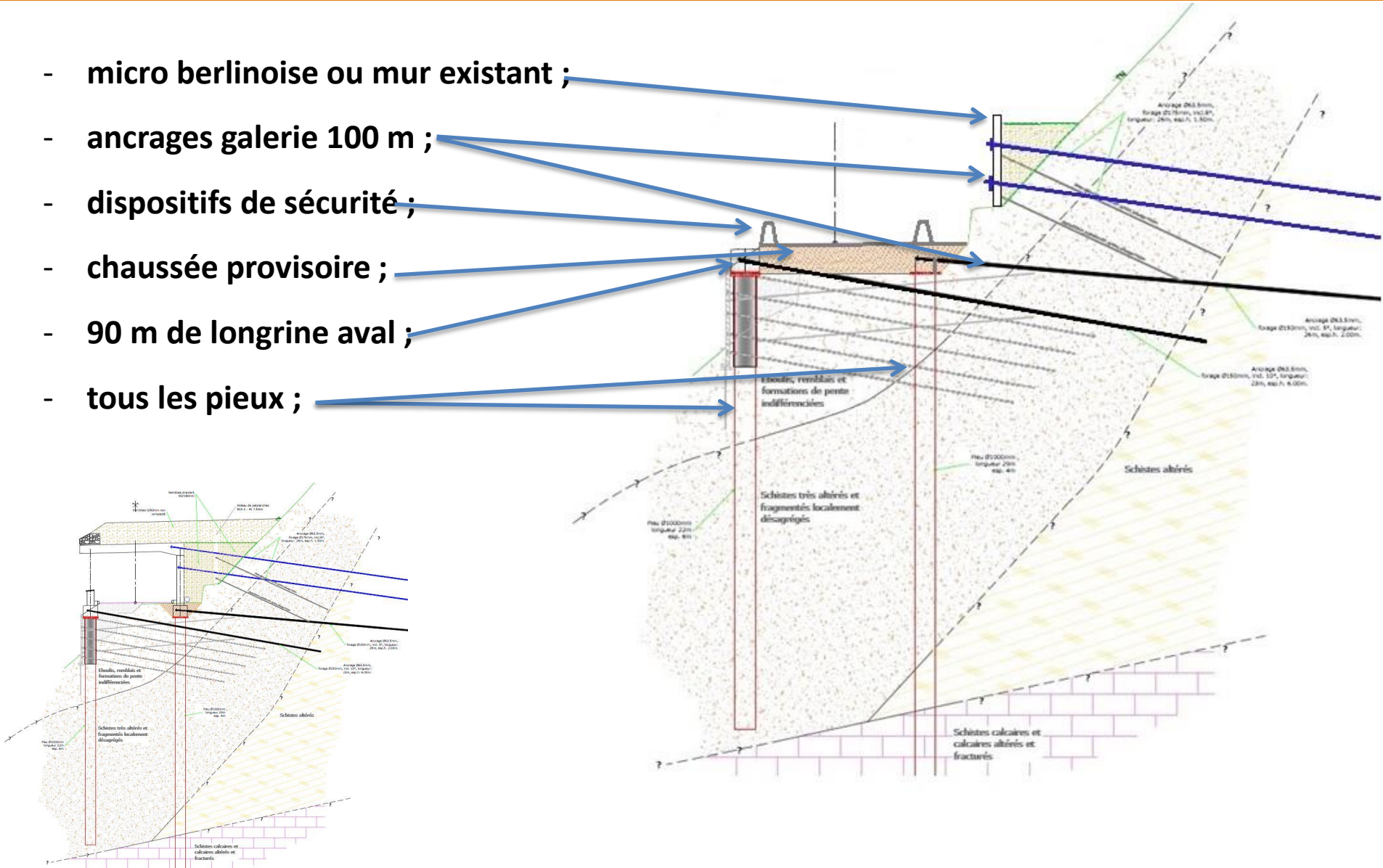


Ferrailles en attente



# RD328 La ravine : l'état d'avancement

- micro berlinoise ou mur existant ;
- ancrages galerie 100 m ;
- dispositifs de sécurité ;
- chaussée provisoire ;
- 90 m de longrine aval ;
- tous les pieux ;

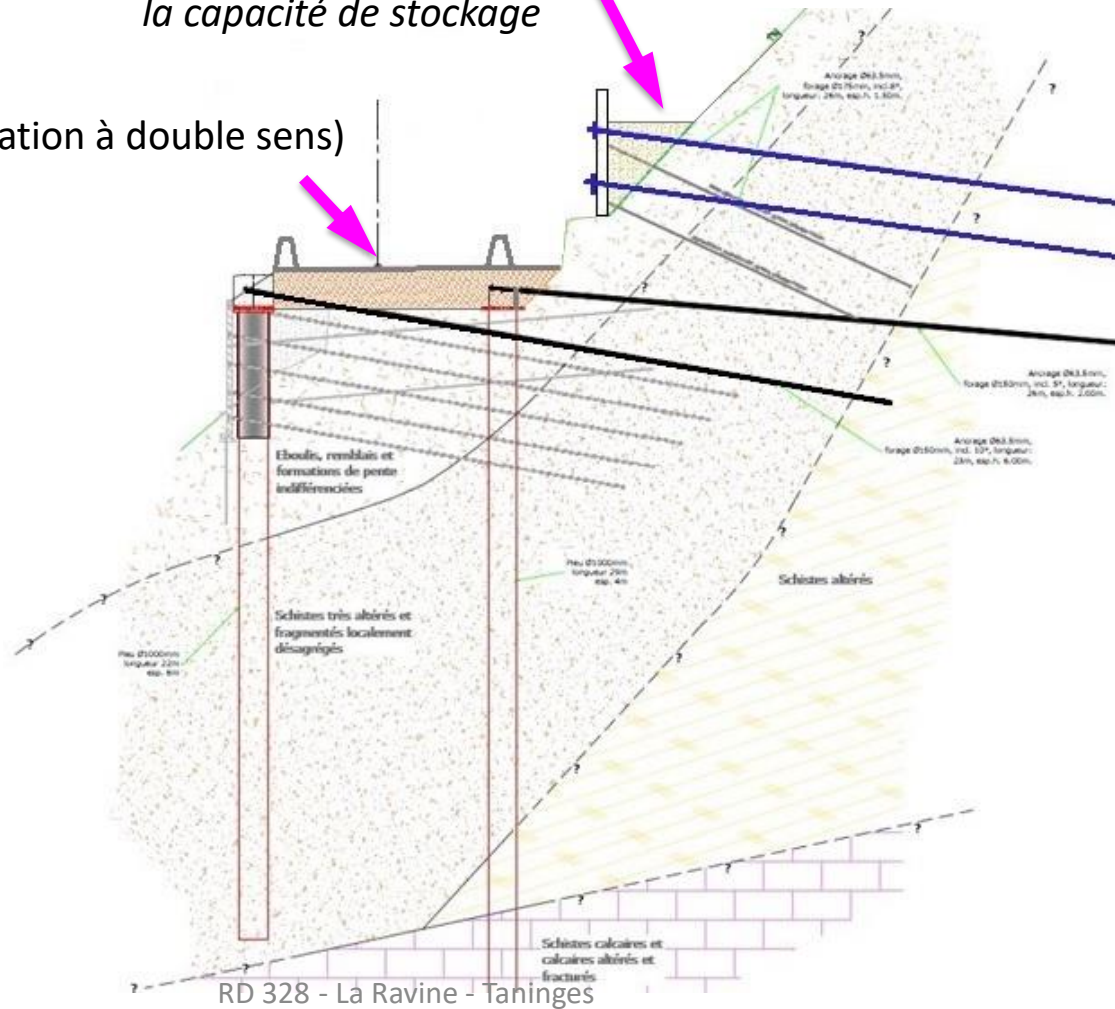


# La situation pour cet hiver sur la RD 328 à la ravine

Capacité de stockage derrière les murs

*Nécessité de fermeture de la route en cas d'évènement atteignant la capacité de stockage*

Largeur de chaussée : 6,2 m (Circulation à double sens)



RD 328 - La Ravine - Tainings

# Accès Praz de Lys – Un accès principal et un accès de secours

Accès de secours RS308  
Col de la Ramaz  
*Ouvert en cas d'événement important à la ravine*



Accès principal pour le Praz de Lys  
RD328

RD 328 - La Ravine - Taninges

# RD308 Col de la Ramaz – Les travaux réalisés



Les travaux se sont terminés début novembre.  
Au total 4 passerelles permettent aux pistes de ski le franchissement de la route départementale RD308.

Un des 4 ouvrages à sens unique alterné par des feux.

# RD 308 Col de la Ramaz- protection risque avalanche

Sécurisation des versants aux  
endroits identifiés comme les plus  
sensibles

Travaux terminés fin novembre



# RD 308 Col de la Ramaz – protection risque avalanches



Réalisation des ancrages



Héliportage des rondins



Versant sécurisé

# Planning travaux « La ravine »

- ❑ Ouverture à la circulation de la RD 328 « la ravine »  
le vendredi 7 décembre 2018 en fin de journée.
  
- ❑ **Mi-avril à début juillet 2019** : fermeture de la route et reprise des travaux. Poursuite de la réalisation des ancrages sur lesquels la galerie sera fixée, réalisation des murs piédroits amont et aval.
  
- ❑ **Fin août à début décembre 2019** : fin de la réalisation des piédroits et démarrage des travaux de couverture de la galerie.

## COÛTS PREVISIONNELS

- Phase 1 : 3,60 Millions d'€uros
  
- Phase 2, galerie de 150 ml de longueur : 15 Millions d'€uros
  
- Travaux au col de la Ramaz : 2,40 Millions d'€uros  
(dont 150 000 € par la Spl « La Ramaz »)

## Les travaux en images sur

<https://www.hautesavoie.fr/acces-praz-de-lys>







## DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

DGA Infrastructures et Aménagement du Territoire

Direction des Routes / Arrondissement de Bonneville

9 rue Paul Verlaine - BP 223

74304 CLUSES Cedex

Tél : 04 50 98 59 11

[DVT-Bonneville-Arrondissement@hautesavoie.fr](mailto:DVT-Bonneville-Arrondissement@hautesavoie.fr)

[hautesavoie.fr](http://hautesavoie.fr)